

## **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

### **Relative à la demande d'autorisation environnementale portant sur l'extension des activités du site existant sur le territoire de la commune de Reims présentée par la SARL FG NEGOCE**

#### Objet de la consultation :

En application des dispositions du Code de l'environnement et notamment les articles L. 123-19 et suivants, R. 123-8 et R. 123-46, une participation du public par voie électronique est ouverte **du mardi 4 novembre 2025 au jeudi 4 décembre 2025 inclus**, sur la demande présentée par la SARL FG NEGOCE, dont le siège social est situé 4 Impasse du Clair Marais à Reims (51100), en vue d'obtenir l'autorisation environnementale portant sur l'extension des activités du site existant sur le territoire de la commune de Reims.

#### Modalités de la consultation :

Le dossier mis à disposition du public, comprenant notamment la description du projet, la localisation, l'étude d'incidence, l'étude de danger ou encore les plans, pourra être consulté et les observations et propositions du public pourront être déposées sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <https://www.marne.gouv.fr>.

Le dossier de consultation est également, à la demande, mis à disposition du public sur support papier à l'adresse suivante : DDT 51 – Service environnement – Unité procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – 51000 Châlons-en-Champagne.

Des renseignements pertinents complémentaires seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat <https://www.marne.gouv.fr>, le cas échéant, en temps utile.

Pendant toute la durée de la participation au public, vous pouvez adresser vos observations, questions, demande de renseignements pertinents ou demande de précisions sur les conditions dans lesquelles les décisions éventuelles pourront être émises à l'adresse mail suivante : [ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr) ou sous format papier à : DDT 51 – Service environnement – Unité procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne cedex durant toute la durée de la consultation du 4 novembre 2025 au 4 décembre 2025 inclus.

A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée et mise en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus pendant une durée minimale de trois mois.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande d'autorisation environnementale.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

À Châlons-en-Champagne le **26 SEP. 2025**

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de l'Unité procédures  
environnementales**

  
**Vincent ROGER**